



Fédération Française  
de Spéléologie



# Règles techniques et de sécurité

---

## PRÉROGATIVES DES DIPLÔMES D'ENCADREMENT DE LA PLONGÉE SOUTERRAINE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE



École Française de Plongée Souterraine  
Direction Technique Nationale

Édition 2021

24/03/2021



La Fédération française de spéléologie assure la formation et le perfectionnement de ses cadres<sup>1</sup>.

Pour l'encadrement bénévole au sein de toutes les structures affiliées à la FFS, une qualification spécifique à jour de son parcours de formation continue d'encadrant de plongée souterraine est requise.

Pour l'activité plongée souterraine, les diplômes d'encadrement délivrés par la Fédération française de spéléologie sont l'initiateur, le moniteur et l'instructeur fédéral. Ces diplômes attestent des compétences acquises pour encadrer la plongée souterraine à titre bénévole au sein des structures de la fédération, tout en respectant les règles techniques et de sécurité de pratique de l'activité, émises par la FFS.

---

<sup>1</sup> Article L211-2 du Code du Sport



## DIPLÔMES FÉDÉRAUX D'ENCADREMENT

## CONDITIONS D'EXERCICE

## LIMITES DES CONDITIONS DE VALIDITE

### Initiateur FFS de plongée souterraine

Encadre et enseigne la plongée souterraine aux pratiquants sur des itinéraires et dans les conditions suivantes :

- Classification de l'itinéraire de pratique :
  - Zone d'immersion : 1, 2 ou 3
  - Zone d'évolution : 0, 1, 2
- Un seul pratiquant encadré en immersion.
- Possibilité d'utiliser les types de scaphandre pour lesquels le cadre a été préalablement formé à son usage.
- Vérificateur et contrôleur EPI.

Lors d'un stage agréé par la FFS se conformer cahier des charges du référentiel de formation

### Moniteur FFS de plongée souterraine

Encadre et enseigne la plongée souterraine aux pratiquants sur tous types d'itinéraires et dans les conditions suivantes :

- Classification de l'itinéraire de pratique :
  - Zone d'immersion : 1, 2 ou 3
  - Zone d'évolution : 0, 1, 2, 3 ou 4
- Jusqu'à deux stagiaires encadrés en immersion.
- A l'air: profondeur de plongée limitée à 40 mètres
- Possibilité d'utiliser les types de scaphandre pour lesquels le cadre a été préalablement formé à leur usage.
- Formateur de cadres de niveau initiateur.
- Vérificateur et contrôleur EPI.

Lors d'un stage agréé par la FFS se conformer au cahier des charges du référentiel de formation.

### Instructeur FFS de plongée souterraine

Encadre et enseigne la plongée souterraine aux pratiquants sur tous types d'itinéraires et dans les conditions suivantes :

- Classification de l'itinéraire de pratique :
  - Zone d'immersion : 1, 2 ou 3
  - Zone d'évolution : 0, 1, 2, 3 ou 4
- A l'air: profondeur de plongée limitée à 40 mètres
- Jusqu'à deux stagiaires encadrés en immersion.
- Possibilité d'utiliser les types de scaphandre pour lesquels le cadre a été préalablement formé à son usage.
- Formateur de cadres tous niveaux.
- Vérificateur et contrôleur EPI.

Lors d'un stage agréé par la FFS se conformer au cahier des charges du référentiel de formation.

Être titulaire  
d'une licence  
FF Spéléologie  
en cours de  
validité.

Le diplôme doit  
être actif (voir  
ci-dessous).



Un diplôme d'encadrement, pour être actif, est soumis à la validation du parcours de formation continue d'encadrant de plongée souterraine défini ci-dessous :

- Avoir encadré dix jours de formation durant les 5 dernières années.
- Suivre, tous les 3 ans, la formation continue relative aux « premiers secours en plongée souterraine ».
- Suivre, tous les 5 ans, le recyclage relatif au diplôme d'encadrement, pour les moniteurs et instructeurs.

